

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-385.

Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Evagelia Karidi Tsitsos, demeurant
C en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de
George Tsitsos, domicilié au Canada et demeurant en
ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle
ont été mariés le trentième et unième jour d'août 1957, 5
en ladite cité, et qu'elle était alors Evagelia Karidi; considé-
rant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adul-
tère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit
dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont
été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10
d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces
causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat
et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et
demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15